

## IMPRIME

## Attestation Forfait Mobilités Durables (pour les déplacements effectués au titre de l'année écoulée)

Processus : RSH-CHU-Gestion des ressources humaines \Gérer les rémunérations

Diffusion par PRH

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A renvoyer avant le 31 décembre de chaque année

à l'adresse mail : bp-remboursement-transport@chu-nantes.fr

NOM-Prénom: LE TUTOUR Muriel

Matricule 04496987

Grade: iDE

Identifiant carte GAIA (N° SESAME) : A 0/1237-5

Date arrivée dans l'établissement : 91/2s5

Service: Equipe mobile doubur Établissement: CHU Hôbel Dieu Adresse personnelle: 124 rue du Genebais 44400 REZÉ

J'atteste sur l'honneur, utiliser, au minium 100 jours sur l'année écoulée, à l'occasion de mes déplacements entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail, dans le cadre du décret n° 2022-1560 du 13 décembre 2022 relatif au versement du « Forfait mobilités durables » dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux.

Au-delà du vélo classique, vélo à pédalage assisté personnel et du covoiturage, j'atteste sur l'honneur utiliser un moyen de transports durables et écologiques (Bicloo) ou des engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques, monoroues).

Les professionnels qui demandent à bénéficier de ce dispositif, donne droit au cumul intégral avec d'autres remboursements partiels des transports en commun pour leurs trajets domicile/travail à compter du 1er janvier de

Toutes fois, les professionnels qui demandent à bénéficier de ce dispositif au titre de l'année écoulée se voient alors retirer le bénéfice d'accès au parking sauf pour les agents qui travaillent de nuit, les week-ends et jours fériés ainsi que ceux qui effectuent des gardes et astreintes.

L'employeur peut demander à l'agent de produire tous justificatifs utiles à sa demande (ex : factures d'achat, assurance, entretien et relevé de factures d'une plate-forme de co-voiturage...)

🕱 Je déclare l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à porter immédiatement à la connaissance du service GCPM toute modification de ma situation susceptible d'entraîner une révision de mes droits et à fournir les justificatifs nécessaires pour les contrôles effectués.

Ce document est disponible sur l'espace intranet/espace agent/GCPM , rubrique « mobilités »

Date: 29 09 2023

Signature